

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

RAPPORT ANNUEL 2004



L'Office ontarien de financement (OOF) a été créé par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). La Loi précise les objectifs et pouvoirs de l'OOF. L'OOF s'acquitte des responsabilités suivantes :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario;
- gère la dette de la province;
- donne des conseils en matière de services financiers et de services de gestion de la trésorerie au gouvernement;
- offre des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux organismes de la Couronne et autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir;
- agit comme intermédiaire au nom de la province pour prêter de l'argent à certains organismes publics et investir au nom d'autres.

L'OOF offre également tout un éventail de services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS), anciennement l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM).

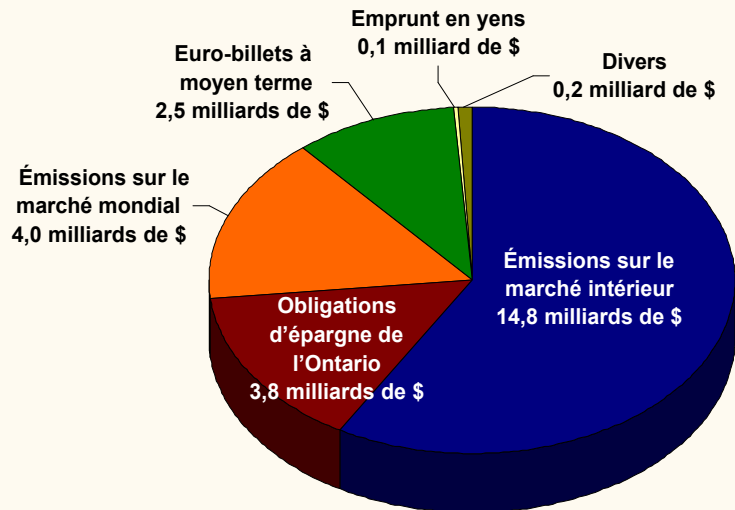
La *Loi sur l'administration financière* (LAF) précise aussi certains pouvoirs financiers que l'OOF exerce au nom de la province, afin d'exécuter le programme d'emprunt de la province, gérer sa dette et investir les réserves de liquidités.

Par ailleurs la Loi, de même qu'un protocole d'entente signé par le ministre des Finances et l'OOF, et les règlements de l'OOF décrivent en termes généraux le mode d'administration et de fonctionnement de l'OOF.

Réalisations

- Le programme d'emprunt public à long terme 2003-2004 de l'Ontario, se chiffrant à 25,4 milliards de dollars, a été effectué de manière solide et économique. Les économies totales provenant des activités d'emprunt, du marché monétaire et de gestion de la dette se chiffraient à 129 millions de dollars.
- L'OOF a créé trois fonds d'investissement totalisant 4,9 milliards de dollars. Ces fonds sont gérés de façon conjointe par l'OOF (au nom de la province) et l'Ontario Power Generation (OPG) en vue de l'élimination des déchets nucléaires et du combustible irradié et de la désaffectation des centrales nucléaires.
- L'OOF a aidé le Musée royal de l'Ontario à obtenir 63,5 millions de dollars en financement pour son projet Renaissance, en offrant des conseils et en prêtant main forte lors des négociations avec les prêteurs. On estime que les efforts conjoints du ROM et de l'OOF ont permis d'économiser environ 3,9 millions de dollars en coûts de financement à la valeur actuelle.
- La campagne d'obligations d'épargne de l'Ontario 2003 a permis de réunir 3,8 milliards de dollars.

Emprunt public total à long terme



*Exclut les rachats de titres de créance

En 2003-2004, le montant de 18,7 milliards de dollars, soit presque les trois-quarts des exigences d'emprunt totales à long terme de la province, a été réuni au sein du marché intérieur canadien. L'OOF a utilisé plusieurs instruments économiques pour diversifier son programme d'emprunt intérieur. Ces instruments incluaient des obligations intérieures à moyen terme comportant diverses conditions et structures, comme des obligations à taux variable (OTV) et une série d'obligations avec amortissement.

Emprunt par devise

Bien que la majeure partie de l'emprunt ait été effectuée au sein du marché intérieur, l'Ontario a aussi diversifié ses sources de financement en réunissant l'équivalent de 4,6 milliards de dollars en devises étrangères, produisant des coûts de financement inférieurs à ceux des marchés intérieurs canadiens. Par exemple, la province a lancé sa première série d'obligations en euros sur le marché mondial et émis aussi trois séries d'obligations en dollars américains sur le marché mondial. Des euro-billets à moyen terme en dollars canadiens, dollars australiens, francs suisses et yens japonais ont été émis, de même que la première série d'obligations en dollars de Hong Kong. La province a également contracté un emprunt en yens.

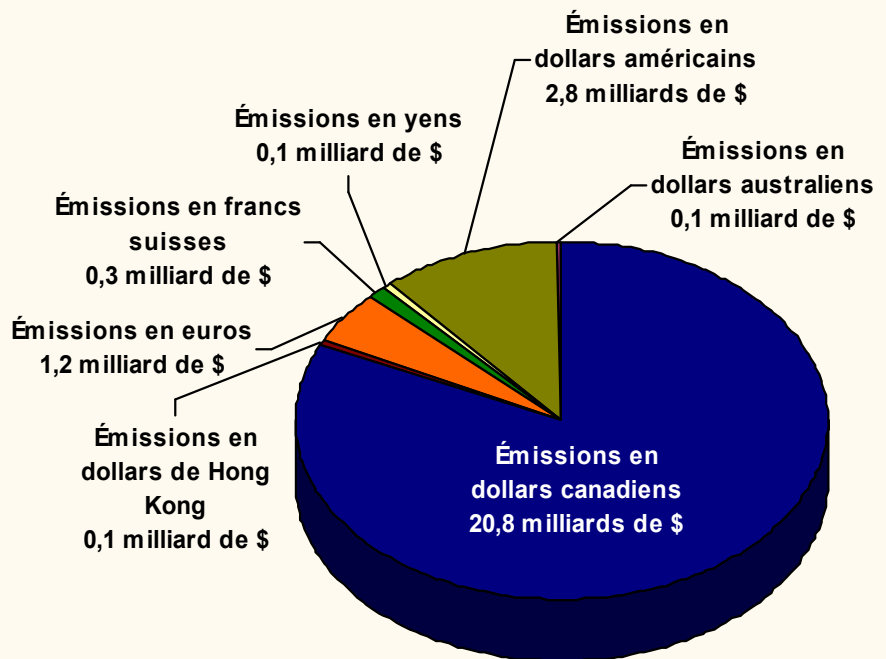


Table des matières

Message du président et du directeur général	7
Discussion et analyse de gestion	8
Économie et marchés financiers	8
Développements internes	9
Rapport par division	
Marchés financiers	10
Marchés de détail	13
Contrôle des risques	14
Financement général et analyse financière en matière d'électricité	17
Opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie	19
Sommaire des résultats financiers	22
États financiers	23
Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers	24
Rapport du vérificateur	25
Bilan	26
État des résultats et des bénéfices non répartis	27
État des flux de trésorerie	28
Notes aux états financiers	29
Régie de l'organisme	36
Régie de l'organisme	37
Politiques générales	38
Conseil d'administration	42
Annexe	45
Cotes de crédit	46
Autres sources de renseignements	47

Message du président et du directeur général

C'est avec grand plaisir que nous présentons le rapport annuel 2004 de l'Office ontarien de financement. Ce document présente les responsabilités, les réalisations et les résultats financiers de l'exercice allant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004, ainsi que les objectifs pour l'exercice à venir.

L'Office ontarien de financement a pu réaliser son objectif principal consistant à emprunter 25,4 milliards de dollars pour le gouvernement provincial et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) à des conditions concurrentielles sur les marchés publics à long terme.

Nous avons dû relever plusieurs défis en 2003, année qui a été caractérisée par de nouveaux développements. La croissance de l'économie ontarienne a été plus lente que prévu, en raison de circonstances imprévisibles comme l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et le blackout d'août 2003. Ces deux phénomènes ont entraîné un ralentissement des dépenses touristiques et de consommation. La croissance de la province s'est donc établie à 1,3 pour cent en 2003, par rapport à 3,6 pour cent en 2002.

En octobre 2003, les Ontariens ont élu un nouveau gouvernement dirigé par Dalton McGuinty. Peu après ces élections, le Premier ministre désigné a demandé à l'ancien vérificateur provincial, Erik Peters, d'effectuer une étude indépendante des finances de la province. M. Peters a conclu que l'Ontario devrait faire face à un déficit prévu de 5,6 milliards de dollars en 2003-2004. En décembre 2003, lorsque le ministre des Finances, Greg Sorbara, a présenté ses Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2003, il a annoncé que le gouvernement de l'Ontario avait un déficit structurel causé par plusieurs années de croissance plus rapide des dépenses de programmes par rapport aux revenus fiscaux du gouvernement. Le Budget 2004 de l'Ontario signalait un déficit provisoire de 6,2 milliards de dollars.

Dans le budget 2004 de l'Ontario, le gouvernement a prévu l'établissement d'un plan financier pluriannuel. Le plan inclut des objectifs de réduction constante du déficit de 2,2 milliards de dollars en 2004-2005, 2,1 milliards de dollars en 2005-2006, et 1,5 milliard de dollars en 2006-2007. Les livres de la province seront équilibrés d'ici 2007-2008.

Les prévisions en matière d'emprunt public à long terme pour 2004-2005 se chiffrent à 23,8 milliards de dollars, soit une baisse de 1,6 milliard de dollars par rapport à 2003-2004. Bien que la province s'attende à emprunter en raison de déficits prévus à moyen terme, la composante majeure du programme d'emprunt sera le refinancement de la dette arrivant à échéance. La dette de la province et de la SFIEO arrivant à échéance est estimée à 16,1 milliards de dollars en 2004-2005, à 18,9 milliards de dollars en 2005-2006, à 13,9 milliards de dollars en 2006-2007 et à 15,3 milliards de dollars en 2007-2008.

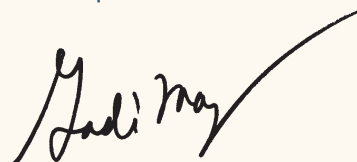
Le niveau des emprunts prévus au cours des quatre prochaines années souligne l'importance de faire des emprunts rentables et de bien gérer la dette, afin de minimiser les frais d'intérêt et leur influence ultérieure sur le plan financier du gouvernement.

L'OOF continuera certaines initiatives en 2004-2005. Il s'agit, entre autres, d'aider à entreprendre les réformes du secteur de l'électricité introduites par le gouvernement, de surveiller de près la gestion des fonds d'investissement distincts pour couvrir les coûts de désaffectation future des installations nucléaires et du combustible irradié de l'Ontario Power Generation, de donner des conseils sur les investissements en immobilisations et l'investissement des fonds communs, et d'offrir un soutien au nouvel Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique.

Nous comptons tous deux collaborer avec le personnel de l'OOF au cours de la prochaine année et nous sommes convaincus que l'OOF continuera de s'acquitter de ses responsabilités et d'aider le gouvernement à atteindre ses objectifs fiscaux et financiers.



Colin Andersen
Président



Gadi Mayman
Vice-président et directeur général (par intérim)

Discussion et analyse de gestion

La présente partie du rapport annuel expose la discussion et l'analyse de gestion des résultats de l'OOF en 2003-2004, y compris ses objectifs pour 2004-2005. La discussion commence par un aperçu de l'économie, des marchés financiers et des développements internes en 2003.

Économie et marchés financiers

Économie

Le taux d'appréciation sans précédent du dollar canadien par rapport au dollar américain a été sans aucun doute le principal événement économique de 2003. Du début de 2003 à la fin de l'année, le dollar canadien a augmenté de presque 19 pour cent, soit la hausse la plus importante dans toutes les annales au cours d'une période de 12 mois. La valeur du dollar canadien a récemment fléchi, passant de plus de 78 cents américains à moins de 72 cents en mai 2004, car la Banque du Canada a continué de couper les taux d'intérêt canadiens, soit deux réductions supplémentaires du taux du financement à un jour, au début de 2004. Les mesures prises par la Banque du Canada ont permis de diminuer les taux à court terme au total de 1,25 pour cent depuis juin 2003, ce qui ramène ces taux à leur niveau le plus bas depuis plus de 40 ans.

Après deux années de croissance morne, le taux de croissance de l'économie du principal partenaire commercial de l'Ontario, les États-Unis, a augmenté de 3,1 pour cent en 2003. La croissance américaine a été particulièrement robuste dans la deuxième moitié de l'année, la production réelle augmentant de 8,2 pour cent au troisième trimestre, soit les gains les plus impressionnants en presque vingt ans, et de 4,1 pour cent au cours du quatrième trimestre. Les dépenses des ménages et des entreprises ont été stimulées par des taux d'intérêts bas et des réductions d'impôt, et le déclin de la valeur du dollar américain en 2003 a permis aux exportateurs américains de retrouver leur compétitivité. Les ventes d'automobiles aux États-Unis ont été plus faibles, diminuant de 0,8 pour cent pour se situer à 16,6 millions de véhicules en 2003.

L'économie canadienne a été touchée par plusieurs chocs temporaires en 2003, de même que par l'appréciation notable de sa devise. Par conséquent, la croissance du PIB réel s'est située à seulement 1,7 pour cent, soit en gros la moitié de son rythme de 3,3 pour cent en 2002. Les exportations ont été la principale source de faiblesse de l'économie en 2003, diminuant de 2,1 pour cent. Tant la dépense à la consommation, qui a été caractérisée par des gains solides de 3,3 pour cent, que les investissements des entreprises, qui ont augmenté de 4,8 pour cent, ont permis de compenser la faiblesse du commerce. La demande intérieure finale – dépense à la consommation, investissements et dépenses du gouvernement – a augmenté de 3,6 pour cent en 2003, soit ses meilleurs résultats en trois ans.

L'économie de l'Ontario a également été caractérisée par certains problèmes en 2003 : syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), blackout (panne d'électricité générale) en août, tensions politiques mondiales et hausse du dollar canadien. L'effet cumulatif de ces chocs a entraîné un ralentissement de la croissance économique de l'Ontario qui s'est située à seulement 1,3 pour cent en 2003, soit son taux de croissance le plus lent depuis 1995, après des progrès de 3,6 pour cent enregistrés en 2002. En dépit de ces défis, la demande intérieure finale est restée robuste, augmentant de 4,0 pour cent en 2003, soit la hausse la plus importante en trois ans. La demande intérieure a été fouettée par une reprise de 8,0 pour cent des investissements en équipement et matériel, une vigueur continue dans le secteur du logement, caractérisé par une croissance de 5,1 pour cent, et une hausse appréciable de 3,4 pour cent des dépenses à la consommation. Compte tenu en grande partie de l'appréciation du dollar et de la baisse des ventes d'automobiles aux États-Unis, les exportations canadiennes ont été principalement responsables de la faiblesse de l'économie, dont le taux de croissance a chuté de 1,2 pour cent en 2003.

Marchés financiers

Le taux des fonds fédéraux américains, lanceur de tendances, a été coupé une fois en 2003, compte tenu de la faiblesse de la croissance économique. Confrontée à une demande intérieure qui semblait forte et à des pressions inflationnistes, la Banque du Canada a augmenté son taux de financement à un jour à deux reprises, de 25 points de base, une fois en mars, et une fois en avril. Au milieu de 2003, la Banque du Canada a changé de tactique, et a baissé ses taux d'intérêt de 25 points de base à deux reprises. Ce changement d'attitude était dû selon la Banque du Canada au raffermissement du dollar canadien, à une baisse de l'inflation et à la faiblesse de l'économie en raison de l'impact du SRAS, de l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) sur les exportations de bœuf canadien et de bétail et aux incendies de forêt dans l'Ouest du Canada.

Le rendement des obligations américaines a augmenté en 2003; il s'agit de la première fois depuis 1999 que l'on assiste à une hausse du rendement sur les obligations de 10 ans pour l'année. Au Canada, le rendement des obligations gouvernementales de 10 ans a augmenté au début de l'année, puis a accusé une baisse; cependant, les rendements à la fin de l'année étaient inférieurs à ceux du début de l'année. Par conséquent, l'écart entre les rendements des obligations canadiennes et américaines s'est rétréci pendant l'année, car l'économie des États-Unis a dû faire face à un « double déficit » - déficit commercial et budgétaire – comparé au Canada qui n'a eu à faire face à aucun de ces déficits.

Développements internes

Certains phénomènes internes ont influé sur les activités de l'OOF en 2003-2004. Premièrement, en juillet 2003, la Division du financement général a fusionné avec le Secrétariat à la restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario du ministère des Finances pour former la nouvelle Division du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité. La réorganisation visait à assurer un alignement plus approprié des activités de base et de la prestation des programmes concernant les questions liées au financement du secteur de l'électricité, en particulier en ce qui a trait à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

L'OOF a collaboré étroitement avec la Direction des ressources humaines du ministère des Finances pour recruter des personnes afin de combler les postes approuvés au début de 2003. Ces postes concernaient des activités vitales liées aux investissements en matière de fonds communs, aux opérations du secteur de l'électricité, à la mise en œuvre de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) et au soutien accordé à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM) qui est devenu l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS). La formation et le perfectionnement permanents du personnel ont permis d'assurer un bon rendement et de maintenir des services de qualité à l'OOF.

Dans les comptes publics 2003-2004 de l'Ontario, on a intégré proportionnellement les résultats financiers de la SFIEO à ceux de la province. Cette intégration a été effectuée pour tenir compte du traitement comptable du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Les recettes, les dépenses et les intérêts de la dette de la SFIEO sont désormais inclus sur l'état des résultats d'exploitation de la province et la dette de la SFIEO est incluse dans celle de la province sur l'état de la position financière de la province.

Auparavant, les résultats de la SFIEO étaient enregistrés séparément sur l'état des résultats d'exploitation de la province. Par ailleurs, les programmes d'emprunt et la dette de la province et de la SFIEO sont dorénavant consignés de façon intégrée.

Rapport par division

Les parties suivantes mettent l'accent sur les résultats de l'OOF en 2003-2004 et sur ses priorités pour 2004-2005.

Marchés financiers

Responsabilités

La Division des marchés financiers est responsable de l'exécution du programme d'emprunt et des activités de gestion de la dette de la province. Elle s'acquitte également des obligations juridiques et des dépôts de documents auprès de la commission des valeurs mobilières concernant l'émission des titres de créance, et gère les relations avec les investisseurs et la communauté financière.

Réalizations en 2003-2004

L'OOF a exécuté le programme d'emprunt public à long terme de 25,4 milliards de dollars pour la province, et au nom de la SFIEO. Ce montant inclut 14,9 milliards de dollars en dette arrivant à échéance et en remboursement d'emprunt et le montant de 6,2 milliards de dollars provenant du déficit provisoire.

Les obligations d'épargne de la province ont été bien accueillies par les investisseurs particuliers et institutionnels, dans le monde entier. Les investisseurs canadiens représentent de loin la majeure partie des investisseurs, suivis des investisseurs américains. Les investisseurs européens et asiatiques achètent aussi des obligations de l'Ontario.

En 2003-2004, le montant de 18,7 milliards de dollars, soit pratiquement les trois-quarts des exigences de la province en matière d'emprunt public à long terme, a été réuni sur le marché intérieur canadien. L'OOF a eu recours à toute une série de méthodes de financement visant à satisfaire à la demande des investisseurs. Par exemple, l'OOF a réuni 7,1 milliards de dollars par le biais de 14 effets intérieurs à moyen terme qui ciblaient surtout les investisseurs canadiens. Par ailleurs, le montant de 4,5 milliards de dollars en obligations à taux variables a été émis à des taux rentables, et le montant de 900 millions de dollars a été réuni par l'entremise de la première série d'obligations avec amortissement de la province. En outre, deux émissions obligataires se chiffrant au total à 1,0 milliard de dollars ont été lancées au nom de la SFIEO. Enfin, la campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario, ciblant les investisseurs individuels en Ontario, a permis de réunir 3,8 milliards de dollars.

Bien que la majeure partie de l'emprunt ait été lancé au sein du marché canadien, l'Ontario a aussi diversifié ses sources de financement en réunissant l'équivalent de 4,6 milliards de dollars en devises étrangères, réalisant des coûts de financement inférieurs à ceux existant au sein du marché intérieur canadien.

L'OOF a lancé sa première série d'obligations mondiales en euros, de même que trois émissions d'obligations mondiales en dollars américains. Des euro-obligations à moyen terme, en dollars canadiens, en dollars australiens, en francs suisses et en yens japonais ont également été émises, de même que la première série d'obligations de la province en dollars de Hong Kong. La province a également contracté un emprunt en yens.

Pour veiller à ce que les investissements au sein des organismes, conseils et commissions de l'Ontario soient investis de façon optimale et bénéficient d'économies d'échelle, l'OOF coordonne une initiative visant à mettre en commun les investissements du secteur public en Ontario. On prévoit que le processus de mise en commun de ces fonds gouvernementaux débutera en 2004-2005.

Le gouvernement provincial, l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) et certaines filiales de l'OPG ont signé en mars 2002 l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Cette entente est entrée en vigueur le

24 juillet 2003. Son objectif principal consiste à veiller à ce qu'on dispose d'un financement suffisant pour payer le coût futur de la gestion des déchets nucléaires et de la désaffectation des centrales nucléaires.

Les fonds de l'ONFA sont gérés conjointement par l'OOF au nom de la province et de l'OPG. En vertu de l'ONFA, trois fonds d'investissement ont été créés totalisant 4,9 milliards de dollars, en vue de l'élimination des déchets nucléaires et du combustible irradié et de la désaffectation des centrales nucléaires. Des politiques d'investissement établissant les lignes directrices et modalités concernant les risques et le rendement ont été élaborées, et on a recruté des directeurs des investissements externes pour gérer les fonds. Citons au nombre des autres activités associées à l'ONFA la conception de politiques de régie générale, et la mise sur pied des cadres de l'organisme financier, et des cadres de fonctionnement, de vérification et de comptabilité.

Activités et politiques de gestion de la dette

L'OOF a recours aux options et aux échanges financiers et à d'autres instruments financiers pour gérer le risque que présentent pour la province les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. Les risques sont surveillés tous les jours et vérifiés chaque année. La rentabilité des activités d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement est mesurée chaque jour par rapport à des points de référence établis à l'avance.

Au 31 mars 2004, la valeur nominale du portefeuille d'échanges financiers de la province se chiffrait à 85,8 milliards de dollars, soit 30,8 milliards de dollars en crédits croisés et 55,0 milliards de dollars en échanges de taux d'intérêt.

Afin d'atténuer les risques financiers inhérents à un portefeuille important et diversifié de titres d'emprunt, il est essentiel de se doter de politiques et de modalités prudentes de gestion des risques. L'OOF a recours à des limites des risques et à des stratégies pour assurer une gestion saine et rentable des risques de marché, de crédit et d'illiquidité. Ces limites de risques et stratégies sont illustrées ci-dessous.

Risque de change

Au 31 mars 2004, la position de change nette représentait 1,2 pour cent de la dette active. Au cours de l'exercice, la position de change est restée dans les limites approuvées, soit cinq pour cent de la dette active.

Risque lié aux taux d'intérêt flottants

Le pourcentage de la position de risque associé aux changements des taux d'intérêt était de 11,4 pour cent de la dette active au 31 mars 2004. Durant l'exercice, la position de taux d'intérêt flottants est restée dans les limites approuvées, soit 25 pour cent de la dette active.

Risque de refinancement

La province s'efforce d'atteindre un profil équilibré de titres d'emprunt arrivant à échéance, afin d'atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement des titres d'emprunt arrivant à échéance et des titres d'emprunt à intérêt flottant. En 2003-2004, le refinancement de la dette s'est chiffré à 13,3 milliards de dollars. En 2004-2005, on estime que les échéances se situeront à 16,1 milliards de dollars.

Marchés financiers

Risque de crédit

L'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote « A moins ». Cependant, l'Ontario conclut normalement de nouvelles transactions d'échanges financiers avec des contreparties ayant au moins une cote « AA moins ». À la fin de l'exercice, 80 pour 100 des échanges financiers en cours concernaient des établissements financiers ayant au moins une cote « AA moins ».

Risque d'illiquidité

Ce risque est contrôlé par la gestion des niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme. En 2003-2004, le niveau moyen des réserves de liquidités était de 6,1 milliards de dollars. Les programmes de la province concernant les bons du Trésor et les effets en dollars américains sont assujettis à des plafonds de 12,0 milliards de dollars (6,0 milliards de dollars pour la province et 6,0 milliards de dollars pour la SFIEO) et de 2,5 milliards de dollars, respectivement (1,25 milliard de dollars pour la province et 1,25 milliard de dollars pour la SFIEO).

Rendement

En choisissant le moment de l'émission obligataire et de la couverture connexe, le coût des emprunts de la province et de la SFIEO en 2003-2004 a dépassé selon les estimations de 116,6 millions de dollars le point de référence, à la valeur actualisée. Cette mesure du rendement permet de comparer le coût réel de l'emprunt à un point de référence de l'emprunt intérieur hypothétique de la même durée réparti de façon égale sur l'exercice, compte tenu des exigences prévues en matière d'emprunt. Les activités de gestion de la dette ont permis d'économiser 9,9 millions de dollars en 2003-2004. Quant au programme du marché monétaire, les économies par rapport au point de référence de 45 jours se sont chiffrées à 2,5 millions de dollars.

Objectifs pour 2004-2005

Le programme d'emprunt public à long terme de la province est estimé à 23,8 milliards de dollars, dont 16,1 milliards de dollars serviront principalement à refinancer la dette arrivant à échéance, 2,2 milliards de dollars à combler le déficit et 1,0 milliard de dollars à rembourser la dette de façon anticipée. La majeure partie des opérations d'emprunt s'effectuera de nouveau sur le marché intérieur. Cependant, l'OOF surveillera les marchés financiers internationaux et y fera appel lorsque les coûts de financement totaux seront inférieurs à ceux du marché intérieur canadien. L'OOF continuera de s'appuyer sur le succès de ses ventes d'obligations et de son programme d'effets MTN intérieurs.

Des stratégies d'emprunt rentables et de gestion prudente de la dette continueront d'être des objectifs clés pour l'OOF, en particulier au moyen terme. L'OOF adoptera une méthode souple d'emprunt en cherchant à trouver des emprunts diversifiés qui minimisent les frais de service de la dette.

Marchés de détail

Responsabilités

La Division des marchés de détail est responsable de la gestion globale des programmes d'obligations de détail, y compris du programme d'Obligations d'épargne de l'Ontario et de la supervision des problèmes liés à la transition, compte tenu de la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario, le 1^{er} avril 2003, à la société Desjardins Credit Union (DCU). Elle participe également aux activités de recherche et de développement de nouveaux produits de détail et d'amélioration de l'accès aux marchés de détail, et prête son concours en la matière.

Réalisations en 2003-2004

La campagne d'Obligations d'épargne de l'Ontario 2003 a permis de réunir 3,8 milliards de dollars. Il s'agit de la neuvième campagne couronnée de succès. En collaboration avec la Division du financement général de l'OOF, la division a créé les Obligations de financement de projets de l'Ontario et a par la suite administré la campagne qui a permis de recueillir 323 millions de dollars au nom de l'OOFIEM.

Par ailleurs, les rajustements finaux de tous les coûts associés à la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario ont été effectués. La société DCU a fini par payer près de 51 millions de dollars pour la Caisse d'épargne de l'Ontario.

Objectifs pour 2004-2005

La division lancera la dixième campagne annuelle d'Obligations d'épargne de l'Ontario de façon efficiente, tout en maintenant des taux concurrentiels. La division continuera également de collaborer avec la société DCU pour assurer une transition en douceur concernant la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario. Au nom de la province, la division continuera aussi à administrer tous les comptes et les coffres qui n'ont pas été réclamés avant la date de la vente.

Le gouvernement a annoncé dans le Budget de l'Ontario 2004 qu'il allait établir un programme pilote pour émettre des Obligations de développement du Nord de l'Ontario. Le produit de ces obligations servira à accorder des prêts aux nouvelles entreprises ou aux entreprises en pleine croissance dans le Nord de l'Ontario. La division sera responsable de l'émission de ces obligations.

Contrôle des risques

Contrôle des risques

Responsabilités

Il incombe à la Division du contrôle des risques de surveiller et d'évaluer les risques financiers et la performance liés aux emprunts, à la gestion de la dette et à l'investissement des réserves de liquidités. Elle veille à ce que les politiques de gestion des risques fassent état des conditions qui prévalent au sein du marché et tiennent compte des risques liés aux contreparties. Elle assure aussi la conformité. La division élabore et met en œuvre des politiques de gestion des risques et l'infrastructure connexe pour évaluer et contrôler les risques liés aux nouvelles affaires, afin d'assurer la conformité dans les limites approuvées par le conseil d'administration.

La division prévoit aussi les intérêts sur la dette publique aux fins du budget provincial et des mises à jour financières trimestrielles, en fournissant des analyses des variations, de prévision en prévision. Elle est responsable d'évaluer le risque de crédit lié aux contreparties et de gérer les relations avec les agences de cotation. Elle est aussi responsable du contrôle de l'élaboration du Plan de continuité des opérations de l'OOF. Enfin, la division offre un soutien en matière de conception de systèmes et de technologies de l'information à l'OOF et à l'OOFIS.

Réalizations en 2003-2004

L'OOF a accompli des progrès notables au plan de la réduction du risque opérationnel en 2003-2004, grâce à l'initiative continue d'examen des risques modèles. Cette initiative a été créée pour atténuer les facteurs de risque opérationnel par l'examen de modèles et une meilleure documentation du processus. On s'assure que l'entrée des données, le code du logiciel, les modèles d'établissement des prix, les outils de mesure des risques et les estimations quant à l'exposition aux risques sont courants et exacts.

La division a augmenté la portée et la fréquence de son essai sous contrainte pour compléter ses rapports actuels à la valeur exposée au risque et pour mieux évaluer les risques inhérents aux positions actuelles, et faire rapport à ce sujet.

La division a aussi renforcé sa capacité de contrôle des risques de crédit en apportant plusieurs révisions à la politique sur les risques de crédit et les risques juridiques connexes. Par conséquent, la division a commencé à surveiller le risque de non-règlement dans le cadre de son évaluation des risques de crédit. Ces révisions ont également permis d'élargir l'éventail des émetteurs acceptables de valeurs, sans compromettre les normes élevées de qualité du crédit de l'OOF. L'OOF pourra ainsi investir dans toute une série de valeurs émises avec des crédits solides, donnant ainsi l'occasion à la province d'obtenir des rendements supérieurs sur les investissements en réserves de liquidités.

La division a adapté ses modèles de prévision des intérêts débiteurs pour qu'ils tiennent compte de la décision de la province de regrouper ses intérêts débiteurs avec ceux de la SFIEO dans les comptes publics. Par ailleurs, la division a amélioré son analyse du Programme de marché monétaire, afin d'améliorer l'analyse de l'attribution de la performance du programme soumise au conseil d'administration.

La division a également continué d'assurer la liaison avec les agences de cotation concernant la cote de crédit de l'Ontario, de même qu'avec des entités comme les conseils scolaires et les hôpitaux dont les cotes sont liées à celles de la province.

Comme suite au Rapport sur l'Examen des perspectives financières de 2003-2004 de l'ancien vérificateur provincial Erik Peters, publié le 29 octobre 2003, l'OOF a entamé des discussions avec Dominion Bond Rating Service (DBRS), Standard & Poor's et Moody's pour leur faire part des nouvelles

qui risquent d'influer sur les perspectives fiscales de l'Ontario et pour répondre à leurs questions, afin de veiller à ce que ces organismes comprennent bien la position fiscale de la province. À l'issue de leur examen, les trois agences ont confirmé la cote double « A » de la province.

La politique de l'OOF en matière de régie d'entreprise a été révisée pour tenir compte des progrès les plus récents au plan des normes de régie d'entreprise, tant au sein du secteur privé que public. La révision, de même que la charte du Comité de vérification récemment approuvée, mettent l'accent sur le rôle de contrôle que doit exercer le conseil d'administration en matière d'évaluation des risques et de contrôles internes. Par conséquent, le gouvernement provincial sera mieux protégé contre l'exposition aux risques financiers associés aux emprunts, à la gestion de la dette et aux activités d'investissement.

Compte tenu de la signature de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), à la fin du mois de juillet 2003, la division a commencé à publier quotidiennement des rapports sur les valeurs marchande et comptable des fonds de l'ONFA. Les rapports quotidiens sur les valeurs marchande et comptable fournissent à la gestion des renseignements courants permettant de prendre des décisions au plan de la gestion des investissements.

La division a soutenu les initiatives gouvernementales en matière d'investissements d'infrastructure en aidant l'OOFIEM (désormais l'OOFIS). La division a administré le processus initial d'évaluation de la solvabilité qui a permis à l'OOFIEM d'obtenir la cote AA+, Aa2 et AA respectivement de la part de Standard and Poor's, Moody's et DBRS. Dans le cadre du processus municipal de demande de prêt, la division examine toutes les propositions de prêt et effectue une évaluation des risques.

La division a accompli des progrès au sein de plusieurs systèmes, ce qui a permis d'avoir un impact positif sur l'efficacité des opérations et la prestation de services. En 2003-2004, on a intégré avec succès la dette au système intégré du Trésor (SIT), offrant ainsi un seul système pour toutes les données transactionnelles allant de l'entrée des transactions aux règlements en passant par la gestion de la trésorerie, la comptabilité et la gestion des risques. Le programme des Obligations d'épargne de l'Ontario a aussi été intégré au SIT, ce qui a permis d'inclure toutes les transactions dont la Division des marchés de détail est responsable en un seul système centralisé comprenant les transactions, l'autorisation électronique, les instructions sur les règlements, les vérifications de conformité et toutes les autres tâches connexes.

Pendant tout l'exercice 2003-2004, on a continué d'améliorer les applications actuelles touchant les systèmes financiers. On a amélioré l'extraction des données, l'entreposage, les rapports et la vérification de la production d'électricité de la SFIEO. On a installé MV-90, soit le logiciel de gestion automatique des compteurs correspondant aux normes de l'industrie. Pour respecter les normes actuelles de gestion de la trésorerie, le système de gestion de la trésorerie a été modifié pour passer d'un système désuet de copie écran des données sur les soldes et les transactions au format de fichier plus moderne du Bank Administration Institute (BAI). Par conséquent, compte tenu de la modification de réglementation de l'Association canadienne des paiements (ACP) du 3 août 2003, interdisant la compensation entre banques des formules de chèques de plus de 25 millions de dollars, le système de gestion de la trésorerie a été rajusté pour mieux intégrer les modalités de transfert des fonds de la section de gestion de la trésorerie. Par ailleurs, deux nouveaux systèmes Internet ont été introduits pour l'OOFIEM : le Loan Application and Reporting Systems (LARS) (système de demande de prêt et de rapport) et le Loan Application System (LAS) (système de demande de prêt).

En 2003-2004, la division a surveillé de près la conception d'un nouveau Plan général de continuité des opérations qui a permis de réduire le temps de récupération des opérations vitales de l'OOF de jours en heures, et d'éliminer la nécessité d'établir un site spécifique de récupération. La participation active de toutes les unités opérationnelles en matière d'identification des fonctions de récupération pour les opérations vitales a permis à l'ensemble de l'organisme de mieux comprendre l'importance de la continuité des opérations.

Contrôle des risques

Le 14 août 2003, une panne d'électricité majeure s'est produite en Ontario et dans le Nord-Est des États-Unis. La moitié de l'électricité a été rétablie en Ontario le lendemain, mais la province a subi des périodes de blackout rotatives. Quelques jours plus tard, environ quatre-vingt-quinze pour cent de l'électricité avaient été rétablis en Ontario, et le 18 août, tout le système fonctionnait à nouveau normalement. Durant cette période, le gouvernement de l'Ontario a demandé que seul le personnel jugé essentiel par leurs organismes vienne travailler pour conserver de l'énergie. L'OOF s'est acquitté de ses obligations financières en ayant recours à ses opérations vitales et ses modalités énoncées dans son Plan de continuité des opérations.

Objectifs pour 2004-2005

En 2004-2005, la division continuera d'améliorer ou de mettre à jour sa capacité d'évaluation des risques financiers, d'analyse du portefeuille, et d'évaluation des risques financiers et de gestion des risques pour l'OOF et la SFIEO. Elle devra, le cas échéant, effectuer des études stratégiques. Les communications régulières avec les agences de cotation continueront afin de veiller à ce que les cotes attribuées à la province reposent sur des renseignements courants et opportuns. La division a continué de maintenir et d'élargir les systèmes informatiques et de technologie de l'information de l'OOF, de la SFIEO et de l'OOFIS, et continuera à le faire, pour assurer un degré élevé de disponibilité, d'intégrité et de sécurité.

La division mettra la touche finale à l'initiative d'examen des risques modèles. Par ailleurs, elle continuera à évaluer les autres repères de rendement pour veiller à ce que les points de référence de l'OOF intègrent les meilleures pratiques du secteur. L'essai sous contrainte du portefeuille sera élargi et la division appuiera les priorités du gouvernement provincial en matière d'investissement d'infrastructure, d'offre en électricité et de financement de la dette restante relative au secteur de l'électricité, en élaborant et mettant en œuvre des politiques de gestion des risques et l'infrastructure opérationnelle connexe pour les nouvelles initiatives opérationnelles (p.ex., ONFA et gestion du portefeuille des producteurs sans vocation de service public).

En 2004-2005, la division prévoit concevoir des nouveautés en matière de systèmes pour l'OOF qui incluront des initiatives visant à offrir un cadre remanié pour satisfaire aux besoins en matière de données, d'opérations, de modélisation et de prévision pour le contrôle des risques. Le SIT sera amélioré pour inclure l'établissement des prix des options enchâssées sur la dette. Cette fonctionnalité supplémentaire permettra d'établir des prix uniformes au sein de tous les systèmes.

La nouvelle structure de catégorisation conçue par le Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) et les organismes centraux concernant les prévisions de liquidités des ministères sera intégrée au projet de système intégré de gestion de la trésorerie. Ce nouveau système (qui inclut l'établissement des prévisions de trésorerie) remplace le système de grand livre général du Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF). L'intégration des systèmes Chequer, BankReporter et Radar au système intégré de gestion des mouvements de la trésorerie se poursuivra également. Un système intégré permettra d'améliorer l'efficacité et de ne plus avoir à compter sur les tableurs et l'entrée manuelle des données.

Quant à la SFIEO, on introduira des systèmes opérationnels pour faciliter la déclaration et la vérification des paiements d'électricité aux producteurs sans vocation de service public. Dans le cas de l'OOFIS, le système de demande de prêt et de rapports sera amélioré pour appuyer l'élargissement du formulaire de demande de prêt. Le système d'administration des prêts sera également amélioré pour inclure une capacité pour les emprunts sous forme de débentures, tant pour ce qui est des prêts avec amortissement que des obligations à lot, et pour les fonctions administratives liées aux prêts à la construction.

Financement général et analyse financière en matière d'électricité

Financement général et analyse financière en matière d'électricité

Responsabilités

La Division du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité donne des conseils au gouvernement sur le financement et d'autres initiatives qui risquent d'avoir des répercussions sur les finances de la province et de la SFIEO et sur leur passif réel et éventuel, et effectue une analyse à ce sujet.

Réalisations en 2003-2004

La Direction du financement général a offert des conseils financiers, a fait preuve de diligence raisonnable et a assuré des services de modélisation pour le gouvernement. Elle a prêté son concours dans le cadre des négociations avec les prêteurs à propos de tout un éventail de problèmes de financement général touchant les conseils scolaires, les hôpitaux et d'autres projets similaires.

Elle a offert des conseils pour que l'Agence ontarienne des eaux (AOE) puisse obtenir un crédit de 8 millions de dollars pour financer la mise en œuvre de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable*. Outre l'évaluation de l'analyse de rentabilisation sous-jacente au financement, le groupe a conseillé à l'AEO de mettre sur pied un processus d'offre compétitif, a préparé une demande de proposition et a évalué les demandes des répondants. Un prêt de 10 millions de dollars pour la Commission de l'énergie de l'Ontario, à des conditions compétitives, a aussi été négocié, compte tenu d'un délai serré.

L'OOF a prêté son concours au Musée royal de l'Ontario (ROM) pour l'aider à mobiliser un financement de 63,5 millions de dollars pour le projet Renaissance du ROM, en fournissant à cet organisme des conseils et en l'aidant à négocier avec les prêteurs. On estime que les efforts conjoints du ROM et de l'OOF ont permis d'économiser environ 3,9 millions de dollars en coûts de financement à la valeur actuelle.

La Direction du financement général a aussi établi l'OOFIEM (désormais l'OOFIS) et, en collaboration avec la Division des marchés de détail, les Obligations de financement de projets de l'Ontario. La division a aussi contribué à l'élaboration de stratégies de financement pour la partie locale du nouvel hôpital de Peterborough.

La Direction de l'analyse financière en matière d'électricité a également participé à un certain nombre d'initiatives gouvernementales en 2003-2004 et offert une analyse financière, des services de modélisation et des conseils connexes concernant les problèmes d'ordre financier liés au secteur de l'électricité, y compris les mouvements de trésorerie, les prévisions du Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité, la dette restante et le contrôle et l'analyse financière des plans d'activités et du rendement de l'OPG et d'Hydro One.

La direction a mis la touche finale à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Il lui a fallu établir des rapports en matière de régie et de déclaration avec l'OPG et des rapports financiers opportuns et exacts pour veiller à minimiser les coûts et à respecter les objectifs de rendement.

La direction a aussi participé à l'examen et à l'analyse des contrats des producteurs sans vocation de service public, en 2003. Du milieu des années 1980 jusqu'au début des années 1990, l'ancien Ontario Hydro a conclu environ 90 ententes d'achat d'électricité à long terme avec des producteurs sans vocation de service public situés en Ontario. En tant remplaçante légale de l'ancien Ontario Hydro, la SFIEO est responsable de ces contrats.

Financement général et analyse financière en matière d'électricité

Durant l'année, l'OOF a négocié des révisions à sept contrats avec des producteurs sans vocation de service public pour réduire les coûts supérieurs au cours du marché pour la SFIEO. Au total, 23 de ces contrats ont été révisés.

Enfin, la direction a effectué une analyse financière pour le Comité d'examen de la centrale de Pickering A.

Objectifs pour 2004-2005

En 2004-2005, la division continuera de s'occuper des problèmes de financement général et en matière d'électricité.

La Direction du financement général continuera de prêter son aide pour les projets d'infrastructure publique, y compris les hôpitaux, les écoles, les collèges, les universités, le logement, les routes et des projets similaires, en évaluant les répercussions fiscales et financières des diverses options de financement. La direction appuiera aussi le gouvernement dans le cadre de son examen de l'actif provincial principal, afin de déterminer si la propriété de l'actif est conforme aux priorités fiscales continues et si cet actif est bien géré de façon efficace et efficiente.

La Direction de l'analyse financière en matière d'électricité continuera d'offrir des services d'analyse financière et de modélisation, de même que des conseils connexes sur les problèmes touchant le secteur de l'électricité, y compris les mouvements de la trésorerie de la SFIEO et la dette restante. La direction contrôlera aussi les plans d'activité et le rendement de l'OPG et de Hydro One et effectuera une analyse financière. Elle appuiera la mise en œuvre des décisions de politique du gouvernement touchant le secteur de l'électricité, le cas échéant.

Opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie

Opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie

Responsabilités

La Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie offre des services de gestion de la trésorerie à la province avec comme objectif de maximiser le rendement des réserves de liquidités de la province.

Elle acquiert également des produits et services bancaires rentables à l'appui de la prestation des activités des ministères du gouvernement et des activités bancaires des organismes de la Couronne. Elle établit une liaison avec les prestataires de services et surveille leurs activités pour assurer la prestation constante de services de qualité.

La division est aussi responsable de la confirmation et du règlement de toutes les transactions à l'appui des activités des marchés financiers. Ceci inclut la comptabilité de toutes les transactions des marchés financiers et l'intérêt sur la dette de la province, de la SFIEO et de l'OOFIS. La division est également responsable du contrôle des fonds nucléaires établis en vertu de l'ONFA.

Réalisations en 2003-2004

Gestion de la trésorerie

Plusieurs initiatives ont été introduites pour améliorer l'opportunité des mouvements de la trésorerie de la province, améliorer les services offerts aux ministères et organismes de la Couronne, et renforcer les opérations et les contrôles internes.

En tant qu'unité responsable de la fonction trésorerie pour le gouvernement de l'Ontario, la division participe étroitement à la mise sur pied du Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF), soit l'initiative visant à créer un seul système d'information financière sur les entreprises à l'échelle du gouvernement. Créé initialement en novembre 2002, le SIGIF a été introduit au sein de tous les ministères du gouvernement, à l'exception de sept d'entre eux, au 31 mars 2004. Quatre ministères, y compris celui des Transports et de la Santé et des Soins de longue durée, ont depuis lors adopté le SIGIF, le 1^{er} avril 2004, et les autres ministères devraient l'adopter en novembre 2004.

Compte tenu de la capacité du SIGIF, la division a été en mesure de simplifier et de mettre à jour ses systèmes pour améliorer les fonctions de prévision et de contrôle des mouvements de la trésorerie. Un nouveau système de prévisions, qui fournit des prévisions plus exactes, a été conçu en collaboration avec des ministères et organismes divers. Les outils analytiques au sein de ce système permettront également à l'OOF de faire des commentaires opportuns et utiles aux ministères concernant le rendement des liquidités.

Dans d'autres domaines, la division est en train d'appliquer la technologie Internet, en temps réel, au contrôle des comptes en banque du gouvernement et à l'exécution des transferts entre banques, réduisant ainsi la possibilité d'erreurs et minimisant le risque global lié au transfert d'importantes sommes d'argent. Enfin, la division a introduit un nouvel outil de prévision pour les recettes de la taxe sur les ventes au détail, qui permettra d'améliorer les prévisions en matière de recettes, ce qui exercera à son tour une influence positive sur l'intérêt sur la dette de la province.

Opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie

Services bancaires

La division, tout en continuant à appuyer la mise en œuvre du SIGIF, a entrepris un examen des pratiques bancaires actuelles du SIGIF visant à remanier les pratiques de dépôts bancaires des ministères, à simplifier les comptes bancaires, à maximiser la composante de rapprochement bancaire automatisé du SIGIF et à aligner les mécanismes de paiements et de recettes sur ceux des banques. Cette initiative prendra fin en 2004-2005.

Les directions des services bancaires et des règlements ont bien effectué la transition et mis en œuvre l'émission de bons du Trésor de l'OOF par la Banque TD, en juin 2003, et le transfert de la garde et du règlement des transactions du marché monétaire à RBC Services Internationaux, en septembre 2003.

On a obtenu l'approbation du Conseil de gestion en décembre 2003 pour l'émission d'un appel d'offres pour les services bancaires du Bureau des obligations familiales du ministère des Services sociaux et communautaires. L'appel a été émis le 27 février 2004 et a pris fin le 24 mars 2004.

La division a participé à l'établissement de trois autres fonds d'investissement exigés en vertu de l'ONFA. Il s'agissait de la conception d'un cadre de régie générale et de l'établissement d'un cadre d'agent financier, de fonctionnement, de comptabilité et de vérification.

Comptabilité et règlements

La division a offert des processus constants, efficaces et opportuns de règlement et de paiement pour veiller à ce que les règlements commerciaux soient effectués de façon rentable. Il a donc fallu consigner les transactions financières et les traiter avec succès et exactitude.

L'intégration du passif de la dette au système de responsabilité du SIT a constitué une initiative majeure à l'appui de cet objectif. La division a joué un rôle de leadership majeur en s'assurant que les données de la province, de la SFIEO et d'autres organismes et organisations soient bien transférées de l'ancien système de responsabilité au système de responsabilité du SIT. Ces données ont inclus plus de 1 500 émissions obligataires encore en circulation dont la valeur se chiffrait à 148 milliards de dollars. Par ailleurs, la division a veillé à ce que la mise à l'essai du système de responsabilité du SIT se fasse de façon efficiente et à ce que des commentaires opportuns soient fournis à la section des systèmes de l'OOF pour que les problèmes opérationnels et de fiabilité soient réglés avant la mise en œuvre. Le nouveau système améliorera la qualité des rapports de gestion portant sur la dette active et arrivant à échéance de la province, de la SFIEO et de l'OOFIS, système qui deviendra par ailleurs opérationnellement plus efficace.

Compte tenu de changements notables en matière de politiques comptables pour les instruments financiers, la division a examiné et mis en œuvre des prises de position comptables complexes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). En établissant une liaison avec des organismes comptables et des compétences canadiennes, pour rester au courant des prises de position comptables influant sur l'OOF et la SFIEO, la division veille à ce que l'OOF se tienne au courant des changements en matière de tendances et pratiques.

Objectifs pour 2004-2005

La division examinera les activités de chacune de ses directions pour identifier les domaines essentiels au sein desquels on peut atténuer les risques opérationnels. L'objectif de l'examen consistera à améliorer les modalités et les processus et le flux et la saisie des données, de façon à atténuer et à éliminer ces risques. Chaque direction de la division évaluera le profil en matière de risques opérationnels de ses fonctions vitales, qui incluent le système de responsabilité du SIT et le système de gestion de la trésorerie, en fonction de repères appropriés. L'analyse identifiera les améliorations possibles que l'on

Opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie

peut introduire par le biais de modifications apportées aux processus et systèmes. L'analyse de l'atténuation des risques permettra également de cerner les autres plans d'action qui sont adoptés au sein de l'industrie financière, et permettra d'évaluer le caractère approprié de l'application de ces processus à l'OOF. Compte tenu de cette analyse, la division concevra un plan de mise en œuvre des améliorations apportées aux modalités et processus.

Gestion de la trésorerie

Le Budget de l'Ontario de 2004 s'engageait à améliorer l'efficacité des ressources de trésorerie du gouvernement en introduisant des méthodes plus normalisées de gestion de la trésorerie. La division s'acquittera de cette obligation en obtenant l'approbation du ministère pour sa Directive sur la gestion de la trésorerie et surveillera sa mise en œuvre au sein de toute la fonction publique de l'Ontario. Cette mise en œuvre inclura l'organisation de programmes de formation et d'éducation des ministères et organismes. La directive devra être mise en œuvre de façon obligatoire par tous les ministères et organismes. L'OOF devra aussi veiller à ce que les ministères et les organismes centraux adoptent des pratiques saines de gestion de la trésorerie qui sont normalisées dans toute la fonction publique de l'Ontario et au sein de tous les organismes visés.

La division continuera également de participer au projet du SIGIF afin de s'assurer que les besoins en matière de gestion de la trésorerie de l'OOF soient respectés de façon satisfaisante. Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de la trésorerie, la division continuera de mettre en place un système simplifié d'établissement des prévisions de trésorerie qui utilise bien la capacité du SIGIF. Ce système fait partie d'un système exhaustif de rapports et de contrôle des organismes centraux visant à réduire le double emploi en matière d'information et à accroître la contribution à la valeur ajoutée des organismes centraux, y compris la fonction de gestion de la trésorerie. On prévoit que le nouveau système permettra de déboucher sur une bien meilleure prévision des renseignements sur la trésorerie, et donc de diminuer la volatilité de la trésorerie, ce qui aura à son tour un impact positif sur les dépenses en matière d'intérêt sur la dette.

En collaboration avec les services bancaires, les services de gestion de la trésorerie sont en train de mettre en œuvre ou d'améliorer les plates-formes Internet en temps réel avec les principales banques, pour améliorer l'efficacité de la fonction de gestion de la trésorerie.

Services bancaires

En 2004-2005, les offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour les services bancaires du Bureau des obligations familiales, émis en février 2004, seront évaluées et le contrat sera accordé pour une période de cinq ans. On s'attend à ce que cette décision soit prise en juin 2004.

L'examen continu des pratiques et modalités bancaires actuelles du SIGIF débouchera sur une réduction du nombre de comptes bancaires, une simplification du traitement des paiements et des recettes et l'utilisation accrue du système de rapprochement bancaire automatisé du SIGIF en 2004.

Comptabilité et règlement

On continuera à suivre de près les nouveautés au plan comptable, pour veiller à ce que l'OOF reste au courant des prises de position comptables qui pourraient influencer sur les programmes de la province et de l'OOF.

Un examen des règlements de l'industrie et des pratiques des organismes financiers est en cours. Cet examen a pour objectif d'améliorer les modalités et opérations de la direction, le cas échéant. La division est en train d'améliorer ses politiques et modalités de fonctionnement et ses systèmes de soutien (p.ex., système de responsabilité du SIT et système de prêt de l'OOFIS), afin de continuer à respecter les exigences en matière de règlements et de paiements et d'agent financier de la province et des sociétés de la Couronne comme l'OOFIS. Par ailleurs, la division collabore avec la Division des marchés financiers au projet de fonds d'investissement communs.

Sommaire des résultats financiers

L'OOF gère la dette et les investissements de la province et recouvre ses coûts pour ces services. L'OOF offre également des services de trésorerie et d'administration à d'autres organismes de la Couronne et recouvre ses coûts en fonction du régime de la rémunération des services.

Le revenu provenant des opérations de l'OOF pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2004 était de 4 000 \$ (3 000 \$ au 31 mars 2003). La valeur nette des immobilisations de l'OOF au 31 mars 2004 était de 1,9 million de dollars, ce qui représente le solde au 31 mars 2003 de 1,0 million de dollars, plus des achats, y compris des améliorations locatives, totalisant 1,7 million de dollars moins 0,8 million de dollars en amortissement. Les bénéfices non répartis de l'OOF, soit 40 000 \$ (depuis la création de l'OOF), représentent des montants nominaux de référence. Chaque année, les résultats financiers de l'OOF font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec ceux de la province. Ce traitement comptable est conforme aux directives du Conseil sur la comptabilité pour le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), qui considère l'OOF comme un organisme gouvernemental.

À titre de mandataire de la province, l'OOF a accordé à des organismes publics des prêts dont le remboursement doit être financé par des recettes perçues auprès de tiers. Au 31 mars 2004, le solde impayé de ces prêts était de 131 millions de dollars, soit une augmentation nette de 76 millions de dollars (55 millions il y a un an), tel que mentionné dans la note 4(i) afférente aux états financiers. Cette augmentation est due en grande partie à un prêt au Toronto District School Board de 55,2 millions de dollars et à la Commission de transport Ontario Northland de 24 millions de dollars sur leurs lignes de crédit.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics comme la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, la Fondation Trillium de l'Ontario, etc. Au 31 mars 2004, l'OOF gérait des investissements de 428 millions de dollars (au 31 mars 2003, ces chiffres étaient de 452 millions), au nom de ces entités, tel que déclaré à la note 4(i) afférente aux états financiers.

L'OOF gère également les prêts non remboursés et exigibles de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal. L'actif de 79 millions de cette dernière se compose de débentures à recevoir de la part de divers conseils scolaires et municipalités. Un montant équivalent de passif est dû au Régime de pensions du Canada et à la province. La majeure partie des remboursements de prêt se fera au cours des exercices qui prendront fin le 31 mars 2012 et 2013. Les intérêts créditeurs et débiteurs annuels au titre de l'actif et du passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal se chiffrent à 7,6 millions de dollars et devraient rester stables jusqu'à ce que les prêts du RPC commencent à arriver à échéance.

Durant l'exercice, le Secrétariat à la restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario a été transféré à l'OOF pour constituer la Division du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité, afin d'intégrer les responsabilités d'analyse financière et de fonctionnement et d'assurer une diligence raisonnable vis-à-vis du secteur de l'électricité. À compter de l'exercice 2004-2005, les frais d'exploitation de la Direction de l'analyse financière en matière d'électricité feront partie de l'OOF; durant l'exercice 2003-2004, ils continueront de faire partie de ceux du ministère des Finances.

La Caisse d'épargne de l'Ontario a été vendue à la société Desjardins Credit Union et, comme suite à la signature de l'acte de vente, la vente a eu lieu le 31 mars 2003. Comme la note 7(ii) l'indique, la province a reçu des recettes supplémentaires provenant de la vente se chiffrent à environ 3 millions de dollars, conformément à l'acte de vente, et a payé 9 millions de dollars, y compris les intérêts, à la société Desjardins Credit Union, compte tenu d'une sous-évaluation de l'actif initial transféré par la province à cette société. Le personnel de l'OOF continue de gérer les activités postérieures à la vente, y compris les exigences juridiques et la liaison avec les anciens clients de la Caisse d'épargne de l'Ontario, pour veiller à ce qu'on satisfasse comme il se doit aux besoins des anciens titulaires de compte de la Caisse d'épargne.

Aperçu des résultats financiers

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Rapport du vérificateur

Bilan

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

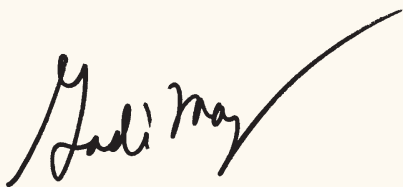
Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 11 juin 2004.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :



Gadi Mayman

Directeur général et vice-président (par intérim)
Office ontarien de financement
Le 11 juin 2004

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2004, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur provincial adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.R. McCarter".

J.R. McCarter, CA

Toronto (Ontario)
11 juin 2004

Bilan

Au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

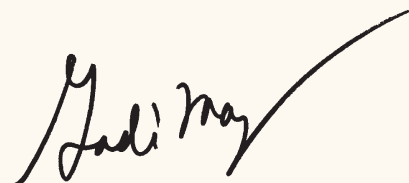
	2004	2003
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	141 \$	136 \$
Comptes débiteurs	2 852	2 809
Montant dû par les organismes (note 4 (iii))	1 140	1 193
Prêts à recevoir (note 2)	6	5
Total de l'actif à court terme	4 139 \$	4 143 \$
Actif à long terme		
Immobilisations (note 3)	1 866	975
Prêts à recevoir (note 2)	79 027	79 033
Total de l'actif	85 032 \$	84 151 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 809 \$	3 874 \$
Somme payable à la province de l'Ontario – Organismes (note 4 (iii))	1 140 \$	1 193 \$
Somme payable à la province de l'Ontario – dette de la SOAM (note 2)	6	5
Total du passif	5 955 \$	5 072 \$
Dette à long terme		
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (note 2)	79 037	79 043
Total du passif	84 992 \$	84 115 \$
Bénéfices non répartis	40	36
Total du passif et des bénéfices non répartis	85 032 \$	84 151 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Colin Andersen
Président



Gadi Mayman
Directeur général et vice-président
par intérim de l'Office ontarien de
financement

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

Exercice prenant fin le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2004	2003
RECETTES		
Intérêts	7 600 \$	7 600 \$
Recouvrement des coûts de la province de l'Ontario (note 4(ii))	13 432	12 791
Total des recettes	21 023 \$	20 391 \$
DÉPENSES		
Intérêts sur la dette à long terme	7 596 \$	7 597 \$
Traitements, salaires et avantages sociaux	10 298	9 413
Frais administratifs et généraux	2 338	2 458
Amortissement	787	920
Total des dépenses	21 019 \$	20 388 \$
Revenu provenant des activités continues	4 \$	3 \$
Revenu net provenant des activités abandonnées (note 7(i))	-	6 132
Revenu net provenant des activités de l'exercice	4 \$	6 135 \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	36	73 980
Transfert des bénéfices non répartis de la Caisse d'épargne de l'Ontario à la province de l'Ontario (note 7(i))	-	(80 079)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	40 \$	36 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice prenant fin le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2004	2003
Rentrées (sorties) liées au fonctionnement		
Recettes des activités continues	4 \$	3 \$
Ajustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :		
Amortissement	787	920
Variation nette des comptes débiteurs et fournisseurs et des charges à payer	892	(436)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités abandonnées	-	10 608
Rentrées (sorties) liées au fonctionnement	1 683 \$	11 095 \$
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement		
Remboursements versés à la province concernant les prêts de la SOAM	(5) \$	(9) \$
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	5	9
Rentrées (sorties) nettes liées au financement des activités abandonnées	-	(370 242)
Rentrées (sorties) nettes provenant des (utilisées pour les) activités d'investissement	- \$	(370 242) \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(1 678) \$	(485) \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement des activités abandonnées	-	337 901
Rentrées (sorties) nettes provenant des (utilisées pour les) activités d'investissement	(1 678) \$	337 416 \$
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	5	(21 731) \$
Encaisse au début de l'exercice	136	21 867
Encaisse à la fin de l'exercice	141 \$	136 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2004

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à investir des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en œuvre, d'émettre des valeurs mobilières, et de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public;
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- (i) Généralités : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.
- (ii) Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous, à compter de l'année d'acquisition, c'est-à-dire qu'un amortissement de demi-année est imputé au cours de l'année d'acquisition et au cours de l'année de disposition, quelle que soit l'année d'acquisition ou de disposition.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

- (iii) Incertitude relative à la mesure : La préparation des états financiers de l'OOF exige que la gestion fasse des estimations et des hypothèses fondées sur les renseignements disponibles lors de l'établissement des états financiers, qui seront rajustées chaque année pour faire état des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) a cessé d'exister et son actif et son passif ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2004, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2004-2005 se chiffrait à 6 000 \$ (31 mars 2003 – 5 000 \$ arrivant à échéance en 2003-2004); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le

Notes aux états financiers

31 mars 2006 et après) est constituée de 16 000 \$ de dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le Régime de pensions du Canada (22 000 \$ et 79 millions de dollars, respectivement, arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2005 et après, au 31 mars 2003).

L'encours de la dette s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)

Exercice prenant fin le 31 mars	Au 31 mars 2004		Au 31 mars 2003	
	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2004	- \$		5 \$	11,25
2005	6	11,25	6	11,25
2006-2009	6	11,25	6	11,25
1 - 5 ans	12		17	
6 - 10 ans	79 031	9,61	79 031 \$	9,61
Total	79 043 \$		79 048 \$	

3. IMMOBILISATIONS

Le solde des immobilisations, net de l'amortissement, se présente comme suit :

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	Chiffre net au 31 mars 2004	Chiffre net au 31 mars 2003
Meubles et matériel	313 \$	229 \$	84 \$	58 \$
Matériel informatique	6 344	4 949	1 395	875
Améliorations locatives	820	433	387	42
Total	7 477 \$	5 611 \$	1 866 \$	975 \$

4. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

(i) **Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics** : À titre d'intermédiaire financier de la province, l'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. L'OOF emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en se prévalant d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers. Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un ou à plusieurs organismes publics. Au 31 mars 2004, un montant de 131 millions de dollars (55 millions de dollars au 31 mars 2003), intérêts courus compris, avait été avancé par la province à l'OOF; ce montant doit être remboursé par l'OOF au plus tard le 31 août 2027.

Notes aux états financiers

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le capital impayé. Les billets sont par la suite convertis en emprunt à terme fixe et on met la touche finale aux conditions de remboursement. Au 31 mars 2004, outre le billet du Centre Centennial des sciences et de la technologie et une ligne de crédit de la Commission de transport Ontario Northland, les débiteurs représentent des débentures.

Les montants suivants représentent les fonds à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts capitalisés compris. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant le Toronto District School Board et la ville de Windsor.

	(en milliers de dollars)	
	31 mars 2004	31 mars 2003
Toronto District School Board	55 200 \$	- \$
Commission de transport Ontario Northland	51 111	29 180
Corporation de la ville de Windsor	24 221	24 999
Centre Centennial des sciences et de la technologie	500	750
	131 032 \$	54 929 \$

Le Toronto District School Board a été constitué en personne morale aux termes de la *Loi sur l'éducation* et existe en vertu des lois de la province. Les conseillères et conseillers scolaires sont élus pour représenter les supporters du système d'éducation publique de la ville de Toronto. La débenture de 10 ans de 55,2 millions de dollars a été émise le 31 mars 2004, au taux de 3,999 %; elle arrivera à échéance en mars 2014. Les remboursements de principal et d'intérêts commenceront en mars 2008.

La Commission de transport Ontario Northland (ONTC) est un organisme de la province, aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les débentures en cours de l'ONTC au 31 mars 2004 se chiffrent à 27,1 millions de dollars; elles ont été émises en trois étapes : 3,9 millions de dollars à raison de 5,64 %, arrivant à échéance en avril 2008; 12,7 millions de dollars à raison de 6,37 %, arrivant à échéance en août 2014; et 19 millions de dollars à raison de 5,6 %, arrivant à échéance en décembre 2014. Par ailleurs, le ministre des Finances a demandé à l'OOF, le 31 mars 2004, d'assumer les lignes de crédit de la province consenties à l'ONTC, d'un montant maximal de 27 millions de dollars, qui expirent le 30 septembre 2004. Les montants prélevés sur ces lignes de crédit, au 31 mars 2004, se chiffraient à 24 millions de dollars.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale. Il existe une débenture de 20 ans au taux de 6,41 %, arrivant à échéance en mars 2021.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, aux termes de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'un contrat de prêt, le taux d'intérêt payé sur le capital impayé (ne devant pas dépasser 1,0 million de dollars) correspond au taux d'intérêt débiteur, rajusté et payable mensuellement. Le taux

Notes aux états financiers

d'intérêt au 31 mars 2004 était de 2,28 % (31 mars 2003 – 3,03 % sur 500 000 \$ et 2,94 % sur 250 000 \$). L'emprunteur accepte de rembourser un quart du montant total en principal à la fin de chaque exercice, le remboursement principal final s'effectuant le 31 mars 2006.

- (ii) **Investissements pour des apparentés** : Dans le cadre des activités normales, l'OOF offre des services de gestion des investissements aux autres organismes mentionnés ci-dessous. Les fonds gérés au nom d'autres organismes publics, au 31 mars 2004 (qui ne sont pas reflétés dans les présents états financiers), consistent en obligations du Trésor à court terme de la province.

	(en milliers de dollars)	
	31 mars 2004	31 mars 2003
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	183 217 \$	244 099 \$
Société immobilière de l'Ontario	111 498	62 700
Fondation Trillium de l'Ontario	99 737	111 594
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 996	31 996
Agence de foresterie du parc Algonquin	1 852	1 803
Total	428 300 \$	452 192 \$

L'OOF gère également la dette et les investissements au nom de la province, y compris le contrôle de la gestion des fonds détenus par l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu une entente en mars 2002 visant à éliminer les déchets nucléaires et le combustible irradié, et à désaffecter les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur en 2003-2004. Pendant l'année, le Secrétariat à la restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario a été transféré à l'OOF, constituant ainsi une partie de la Division du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité.

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et d'investissement pour la période se terminant le 31 mars 2004 se chiffrait à 13,4 millions de dollars (31 mars 2003 – 12,8 millions de dollars).

- (iii) **Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)** : La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certaines autres obligations de l'ancien Toronto Hydro. L'OOF offre des services et conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de la dette – estimé à 27,6 milliards de dollars, au 31 mars 2004 (31 mars 2003 – 26,8 milliards de dollars). En mai 2003, l'OOF a obtenu une approbation du Conseil de gestion au chapitre de postes supplémentaires et des frais de fonctionnement directs connexes, afin de s'acquitter du mandat de la SFIEO.

L'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM) : L'OOFIEM est devenu opérationnel le 22 avril 2003. L'OOF gère la dette de l'OOFIEM qui inclut des emprunts à la province de l'Ontario de 1 milliard de dollars, un emprunt à la Société ontarienne des eaux de 120 millions de dollars et des Obligations de financement de projets de l'Ontario de 323 millions de dollars au 31 mars 2004.

L'OOF a aidé à mettre sur pied l'OOFIEM et offre des services de gestion des investissements, des liquidités et des transactions financières connexes à l'OOFIEM selon le principe de la rémunération des services.

Après l'annonce du budget de l'Ontario 2004, l'OOFIEM est devenu l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS). L'OOFIS assumera aussi un mandat plus large en offrant un financement aux hôpitaux, conseils scolaires, collèges et universités et fournisseurs de logements abordables.

Montant dû par les organismes / Montant dû à la province de l'Ontario : Voici le total des coûts au nom de la SFIEO et de l'OOFIEM durant l'exercice et le total du solde impayé de la SFIEO et de l'OOFIEM dû à la province, au 31 mars :

	(en milliers de dollars)		
	Coûts engagés 31 mars 2004	Solde impayé 31 mars 2004	Solde impayé 31 mars 2003
SFIEO	1 994 \$	695 \$	1 193 \$
OOFIEM	1 076	445	-
Total	3 070 \$	1 140 \$	1 193 \$

5. AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps par le biais de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ce régime est comptabilisé en tant que régime à cotisations déterminées, car l'OOF ne dispose pas de renseignements suffisants lui permettant d'appliquer la comptabilité de régime de retraite à prestations déterminées à ce régime. À compter du 1^{er} avril 2003, le coût du régime de retraite est payé par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas déclaré dans les états financiers. Par ailleurs, le coût des avantages après retraite et des avantages qui ne sont pas liés au régime de retraite est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion, et n'est pas déclaré dans les états financiers. Les cotisations de retraite de l'OOF pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2003 s'élevaient à 346 552 \$.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des prêts non remboursés, des fournisseurs et des charges à payer équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

7. CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO

(i) Activités abandonnées

Jusqu'à la fermeture des bureaux, le 31 mars 2003, l'OOF exploitait la Caisse d'épargne de l'Ontario (la Caisse), en tant que mandataire du ministre des Finances. La Caisse acceptait des dépôts du grand public, du gouvernement et d'autres organismes publics. Ces dépôts faisaient partie du Trésor et représentaient un passif réel pour la province. La Caisse a été vendue à la société Desjardins Credit Union (DCU) le 31 mars 2003, et les bénéfices non répartis de la Caisse de 80,1 millions de dollars ont été transférés à la province de l'Ontario, au 31 mars 2003.

Notes aux états financiers

Principaux résultats financiers de la Caisse d'épargne de l'Ontario avant la vente le 31 mars 2003 :

(en milliers de dollars)

	<u>2003</u>
Total des recettes	87 372 \$
Total des dépenses	<u>81 240</u>
Revenu net provenant des activités	6 132
Bénéfices non répartis, début de l'exercice	<u>73 947</u>
Bénéfices non répartis, fin de l'exercice	<u>80 079 \$</u>

(ii) Activités postérieures à la vente

En vertu des conditions de l'accord de vente entre la province et la société Desjardins Credit Union (DCU), la province a reçu des recettes supplémentaires provenant de la vente, s'établissant à 2,97 millions de dollars, le 28 novembre 2003.

Par ailleurs, la province a payé le montant d'environ 9 millions de dollars, intérêts compris, en raison d'une sous-évaluation de l'actif initial transféré par la province à la société DCU.

8. FAUX FRAIS ET ENGAGEMENTS

L'OOF peut faire de temps à autre l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de la direction de ses affaires. Au 31 mars 2004, l'OOF n'était pas au courant de poursuites judiciaires éventuelles ou réelles à son égard, sauf celles provenant de la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario jusqu'à la date de sa vente, le 31 mars 2003. Ces faux frais pourraient inclure les procès civils et les procédures de règlement des griefs. Il n'existe pas de demandes de règlement matérielles en souffrance. Les règlements, le cas échéant, liés à la Caisse d'épargne de l'Ontario, concernant ces faux frais, seront comptabilisés par la province au cours de la période durant laquelle le règlement se produit. Les résultats et la disposition finale de ces mesures ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs de 2002-2003 ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2003-2004.

10. DIVULGATION DES SALAIRES

La Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l'Ontario dont la rémunération (p.ex., salaire, rémunération au rendement et indemnité de départ) versée durant l'année est supérieure à 100 000 \$. Les montants versés en 2003 à ces personnes figurent ci-dessous :

Nom	Poste	Salaire	Avantages imposables
Charles Allain	Directeur (par intérim), gestion de la dette	157 648 \$	242 \$
Ken Broadbent	Chef, opérations de change	124 957 \$	193 \$
Joseph Campos	Directeur, contrôle des risques	156 082 \$	259 \$
Edmundo Castellanes	Chef, opérations de contrôle des risques	107 328 \$	181 \$
Robert Coke	Directeur, recherche stratégique et sur les opérations	118 586 \$	206 \$
James Devine	Chef, effets à moyen terme et placements privés	154 628 \$	242 \$
Bryan Everitt	Chef, solutions commerciales de la TI et recherches sur le fonctionnement	107 654 \$	196 \$
Michael Gourley	Vice-président et directeur général, OOF (auparavant)	937 629 \$	13 628 \$
Susan Guinn	Directrice, marchés de détail	115 246 \$	207 \$
Andrew Hainsworth	Chef, financement	155 363 \$	242 \$
Douglas Harrington	Chef, ingénierie financière et contrôle des risques	101 531 \$	242 \$
John Logie	Chef, ingénierie financière	122 287 \$	192 \$
Michael Manning	Directeur général (par intérim), marchés financiers	231 602 \$	338 \$
Gadi Mayman	Vice-président et directeur général, OOF (par intérim)	231 602 \$	338 \$
Christine Moszynski	Directrice, marchés financiers et trésorerie	139 716 \$	230 \$
Dermot Muir	Conseiller juridique	144 937 \$	-
David Peters	Chef, gestion de la dette	154 261 \$	242 \$
Ken Russell	Conseiller juridique	158 369 \$	287 \$
Corey Simpson	Directrice	176 689 \$	309 \$
Jeffery Telford	Chef, gestion de l'infrastructure informatique	102 107 \$	191 \$

Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Politiques générales

Conseil d'administration

Régie de l'organisme

Les mécanismes de régie de l'Office ontarien de financement (OOF) comprennent les processus permettant d'assurer la supervision efficace et la gestion des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et le ministre des Finances. Il s'agit aussi d'identifier les particuliers et les groupes qui sont responsables des activités de l'OOF et de préciser leur rôle. Le cadre de régie de l'OOF est décrit dans la politique de régie générale de l'OOF qui est revue chaque année par le conseil d'administration.

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, d'un protocole d'entente conclu entre l'OOF et le ministre des Finances, de même que de directives publiées par le Conseil de gestion du gouvernement touchant les organismes de la Couronne. Ces documents prévoient que le ministre des Finances est responsable des activités de l'OOF devant le Conseil des ministres. Le directeur général est responsable des activités quotidiennes de l'OOF et il doit rendre des comptes au conseil d'administration. Quant au conseil d'administration, il est responsable devant le ministre des Finances. Le personnel est nommé conformément à la *Loi sur la fonction publique* et il est assujéti aux politiques et directives du Conseil de gestion s'appliquant aux fonctionnaires.

Le ministre des Finances supervise l'OOF en s'aidant de l'information que lui fournissent le président du conseil d'administration, qui est aussi le sous-ministre des Finances, et la haute direction de l'OOF. Le ministre des Finances examine et approuve le plan d'activités annuel de l'OOF, qui présente les objectifs à court et à long terme ainsi que des rapports sur les réalisations de l'exercice précédent. Compte tenu de la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes du gouvernement, une fois tous les trois ans, le ministre des Finances recommande le plan d'activités de l'OOF au Conseil de gestion du gouvernement, aux fins d'approbation.

Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et du personnel de l'OOF concernant les opérations de l'OOF et son respect des politiques applicables. Le Comité de vérification de l'OOF approuve un plan annuel de vérification interne pour l'OOF et établit une liaison avec des vérificateurs internes (Division des services de vérification du Conseil de gestion du gouvernement) et le vérificateur provincial à propos des rapports et systèmes de contrôle financiers de l'OOF. Il examine et recommande également les politiques financières et les états financiers de l'OOF au conseil d'administration. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code d'éthique approuvé par le conseil d'administration.

Le directeur général est responsable des affaires courantes devant le conseil d'administration. Il s'assure que les politiques et les procédures, y compris celles touchant les rapports financiers, demeurent pertinentes et efficaces. Le personnel est responsable devant le directeur général, par l'intermédiaire de la haute direction.

Politiques générales

La *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* définit un cadre général pour les activités de l'Office ontarien de financement (OOF). À ce cadre s'ajoutent un protocole conclu avec le ministre des Finances et des politiques internes sur la gestion des risques et les rapports financiers.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, l'OOF est confronté aux risques financiers inhérents à la gestion d'actifs et de passifs financiers. Les politiques de gestion des risques permettent de s'assurer que les risques financiers auxquels la province fait face sont cernés, surveillés, évalués, signalés et gérés. L'OOF gère le risque financier en s'appuyant sur toute une infrastructure et un ensemble complet de politiques et de procédures de gestion de la dette.

Aperçu

Conseil d'administration

- Examine et approuve les principales politiques de gestion des risques, de même que le rapport annuel de l'OOF, y compris les états financiers.
- Supervise la gestion de la dette et des portefeuilles de placement de la province.

Comité de vérification

- Supervise le processus d'établissement des rapports financiers au nom du conseil d'administration.
- Examine les principales politiques de gestion des risques, les rapports de vérification interne et les états financiers.

Comités de gestion

Comité de gestion des risques

- Examine les résultats quotidiens des marchés et les perspectives.
- Examine les positions courantes en matière d'emprunt, d'investissement et de gestion de la dette, ainsi que les stratégies connexes.

Comité de la stratégie d'emprunt

- Étudie la conjoncture économique, le plan financier et les perspectives des marchés financiers.
- Examine les activités d'emprunt et de gestion de la dette, les rapports de gestion, les mouvements de trésorerie et les prévisions concernant les intérêts sur la dette publique.
- Examine les risques de crédit, les limites opérationnelles et les procédures liées aux opérations financières.
- Approuve les modifications aux modalités de gestion des risques.
- Recommande les modifications aux politiques de gestion des risques au conseil d'administration de l'OOF, de la SFIEO et de l'OOFIS.

Division du contrôle des risques

- Surveille et mesure la performance et les risques liés au marché financier et aux contreparties, concernant les emprunts, la gestion de la dette et l'investissement des réserves de liquidités, et présente des rapports à ce sujet.
- Présente de façon régulière et opportune des rapports au conseil d'administration et à la haute direction de l'OOF sur la conjoncture au sein des marchés financiers, sur les risques connexes et sur l'observation des politiques approuvées.
- Définit les politiques de gestion des risques pour veiller à ce qu'elles correspondent aux « meilleures » pratiques de l'industrie au sein d'un monde des affaires en pleine évolution, et vérifie si les politiques, limites et procédures approuvées par le conseil sont respectées; surveille le rendement et les tendances des portefeuilles.
- Évalue le risque de crédit lié aux contreparties et gère les relations avec les agences de cotation.

Cadre stratégique – Gestion des risques

L'Office ontarien de financement (OOF) s'est doté d'un ensemble de politiques afin de circonscrire les risques financiers liés au marché, au crédit, aux opérations, à la disponibilité de l'offre et à l'utilisation de produits dérivés. Ces politiques s'inspirent des meilleures pratiques recommandées par le Groupe des Trente, des lignes directrices et directives d'organismes de réglementation (comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux) et des conseils dispensés à ce sujet par les représentants de banques canadiennes quant aux pratiques de gestion des risques. Les grandes lignes de ces politiques sont résumées ci-dessous.

A. Risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux changements de la valeur des indices financiers, y compris les taux d'intérêt, l'écart de crédit, le change et le risque d'illiquidité.

Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et de gestion de la dette; plusieurs de ses volets ont trait à la gestion du risque de marché. Citons, au nombre des clauses, les suivantes :

Limite relative au change - La position de change non couverte de la province est limitée à cinq pour cent de la dette active. Le risque de change relatif aux devises étrangères est limité aux devises du Groupe des Sept et au franc suisse ou à des devises équivalentes (par exemple euro).

Risques liés aux changements des taux d'intérêt - Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent une combinaison des engagements nets à taux flottants (c'est-à-dire les engagements bruts à taux flottants moins les réserves en liquidités) et de tous les titres d'emprunt à taux fixe devant être refinancés au cours de la période suivante de 12 mois. Les risques liés aux changements des taux d'intérêt sont limités à un maximum de 25 pour cent de la dette émise.

Limites des pertes liées aux intérêts sur la dette publique et à la gestion de la dette - Au chapitre des intérêts sur la dette publique (IDP), l'écart entre les intérêts réels et les prévisions budgétaires annuelles qui est attribuable à une évolution défavorable des taux variables ou des taux de change ne doit pas dépasser trois pour cent (limite des pertes liées aux intérêts sur la dette publique). Le directeur général fixe également, au chapitre de la gestion de la dette, un seuil au-delà duquel des mesures sont prises pour prévenir un dépassement de cette limite.

Politiques générales

Risque d'illiquidité - Les réserves de liquidités sont maintenues à un niveau qui permet au gouvernement de s'acquitter de ses obligations financières à court terme. Des programmes faisant appel à des bons du Trésor et à des effets en dollars américains sont également en place afin de fournir les liquidités nécessaires, au besoin.

Profil des échéances de la dette - Au moment d'émettre de nouveaux titres d'emprunt, l'OOF cherche à obtenir un profil d'échéances régulier afin de diversifier les risques inhérents au taux d'intérêt qui se présentent lorsqu'il lui faut refinancer la dette venue à échéance et la dette à taux flottant.

Mesure du risque - Dans ses plans annuels d'emprunt et de gestion de la dette, l'OOF évalue son exposition au risque de marché afin de s'assurer que sa position et ses pertes éventuelles ne dépassent pas les limites fixées. Au chapitre du risque de marché et du risque de crédit, l'évaluation est faite quotidiennement.

B. Risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque l'OOF entreprend des activités financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA moins et pour les investissements du marché monétaire, R1(moyen). La position qui en résulte est limitée à l'évaluation du prix du marché, compte tenu de la cote de crédit des contreparties.

C. Risque opérationnel

L'OOF gère le risque opérationnel en suivant des procédures d'exploitation qui tiennent compte des risques liés aux modèles, des questions juridiques, des problèmes de règlement et des risques liés aux systèmes d'information.

Risque lié aux modèles – L'OOF vérifie régulièrement la fiabilité de ses modèles d'évaluation et leur conformité aux normes du secteur financier. Il revoit aussi régulièrement son évaluation des instruments financiers.

Risque juridique – L'OOF a établi des procédures et des normes afin de s'assurer que la documentation relative aux émissions de titres d'emprunt, à la gestion de la dette et aux transactions sur le marché monétaire répond aux normes du secteur financier et qu'elle est applicable.

Risque lié aux règlements – L'OOF a établi des procédures internes de contrôle pour s'assurer que le règlement des transactions s'effectue en temps voulu et que celles-ci sont enregistrées de façon exacte.

Risque lié aux systèmes d'information – L'OOF a pris des mesures pour assurer la protection de ses systèmes informatiques et de ses bureaux : il surveille l'accès au bâtiment et aux zones de travail et son environnement informatique, se dote de sources d'alimentation de secours, effectue régulièrement la sauvegarde de ses données, stocke celles-ci ailleurs que dans ses locaux, érige des cloisons pare-feu pour se protéger des intrus et recherche la présence de virus. La sécurité fait l'objet d'examen réguliers et lorsque des changements majeurs se produisent.

D. Risque lié à la disponibilité de l'offre

Au sein des marchés de l'électricité, le risque lié à la disponibilité de l'offre est le risque associé au fait qu'il est possible que l'offre ne suffise pas à respecter les obligations contractuelles. Comme c'est le cas des activités sur les marchés financiers, la gestion du portefeuille de production indépendante d'électricité de la SFIEO doit tenir compte des risques de crédit du marché et de contrepartie. Par ailleurs, la gestion de ces risques est compliquée par des risques comme les pannes d'équipement, la

disponibilité de carburant et les coûts de ce dernier, tous ces facteurs pouvant influencer sur la capacité de l'OOF de respecter ses obligations contractuelles par le biais de la production indépendante d'électricité.

E. Recours aux produits dérivés

L'OOF ne fait appel aux produits dérivés que dans la mesure où ils lui permettent de réaliser son objectif consistant à pourvoir aux besoins de la province en matière de financement et de liquidités d'une manière judicieuse et rentable. Il les utilise pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future, tout en se conformant aux plans d'emprunt et de gestion de la dette. Il détermine les risques associés aux produits dérivés, les surveille, les évalue et les gère prudemment.

Rapports sur la gestion des risques et rapports financiers

Le conseil d'administration de l'Office ontarien de financement (OOF) reçoit des rapports d'étape trimestriels sur les plans d'emprunt et de gestion de la dette et les risques actuels. La direction fournit en outre au conseil d'administration une évaluation mensuelle du rendement du programme de gestion financière et de la dette de la province et de ses investissements liés à la réserve de liquidités par rapport aux points de référence approuvés par le conseil.

Le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration du fait que l'OOF respecte les politiques financières applicables. Le sous-ministre des Finances reçoit, au nom du ministre des Finances, des rapports hebdomadaires sur les finances et les programmes de financement.

Le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes font l'objet d'un examen indépendant par la Division des services de vérification du Secrétariat du Conseil de gestion. La division vérifie également la conformité aux politiques, procédures et limites opérationnelles. Les résultats de ces vérifications figurent dans des rapports qui sont remis à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) en vue de leur approbation par le Comité de vérification et le conseil d'administration. Les états financiers non vérifiés sont préparés chaque trimestre et présentés au Comité de vérification et au conseil d'administration. Des états financiers annuels sont examinés par le vérificateur provincial qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils sont présentés fidèlement et conformément aux PCGR. Les constatations du vérificateur provincial sont passées en revue par le Comité de vérification et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel de l'OOF et sont inclus sous forme d'annexe aux Comptes publics de la province.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, surveille les activités de l'Office ontarien de financement par le biais d'une série de processus. Par exemple, il approuve le plan d'activités de l'OOF et reçoit des rapports réguliers concernant les activités de financement. Le plan d'activités précise les objectifs majeurs de l'OOF et les stratégies permettant de les réaliser. On le révisé chaque année et il est approuvé par le ministre des Finances.

Le conseil approuve également le plan de financement annuel de la province, le plan de gestion de la dette et les politiques principales appliquées par l'OOF dans le cadre des transactions réalisées sur le marché financier et de la gestion de la dette de la province et des portefeuilles de placement. Le Comité de vérification du conseil examine les états financiers de l'OOF, y compris le rapport du vérificateur provincial, en vue de la formulation de recommandations au conseil; il surveille de près le processus de vérification interne et accepte les conseils des vérificateurs internes et du vérificateur provincial concernant la pertinence du système de contrôles internes.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. Durant l'exercice 2003-2004, le conseil se composait du sous-ministre des Finances, du directeur général de l'OOF, d'un sous-ministre et de trois membres provenant du secteur privé. La diversité de l'expérience des membres du conseil contribue à la supervision efficace de l'OOF.

Les personnes suivantes étaient membres du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement pendant l'exercice 2003-2004 :



Colin Andersen, président de l'Office ontarien de financement et sous-ministre des Finances. M. Andersen était auparavant sous-ministre, Politiques, Bureau du Conseil des ministres. Il a également été sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, sous-ministre adjoint, Politiques et planification intégrées, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et sous-ministre adjoint, Politiques budgétaires et financières, ministère des Finances. M. Andersen a occupé plusieurs postes de cadre supérieur au ministère des Finances et au Bureau du Conseil des ministres. Il a un baccalauréat avec spécialisation en science économique de l'Université de Calgary et une maîtrise en science économique de l'Université de Toronto.

[Nommé en février 2004. Sa nomination expire lors de la nomination de son successeur.]



Gadi Mayman, directeur général et vice-président (par intérim) de l'Office ontarien de financement. Il est aussi vice-président et directeur général par intérim de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), vice-président par intérim de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS) et membre du conseil d'administration de l'Agence ontarienne des eaux (AOE).

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman a travaillé comme agent du trésor à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa pendant trois ans et à la Division internationale de la Banque Toronto-Dominion. M. Mayman a obtenu un B.Sc. en ingénierie industrielle de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) de l'Université Western Ontario en 1988.

[Nommé de novembre 2003 à mai 2004]

Conseil d'administration



Carol Layton est sous-ministre chargée de l'accomplissement des résultats au sein du Bureau du Conseil des ministres. Elle a déjà servi en tant que sous-ministre des Affaires civiques et de l'Immigration et de sous-ministre déléguée aux Affaires des personnes âgées et à la Condition féminine. Elle a occupé de nombreux postes de direction au Secrétariat du Conseil de gestion et aux ministères de la Santé et des Soins de longue durée, des Finances, du Procureur général ainsi qu'au sein de ceux du Trésor et de l'Économie. M^{me} Layton détient un baccalauréat en études environnementales (avec mention) de l'Université de Waterloo.

[Nommée de juillet 2003 à juillet 2006]



Frank Potter est président du conseil de Emerging Markets Advisors Inc. à Toronto et siège à un certain nombre de conseils de sociétés et d'organismes sans but lucratif. Ancien conseiller du ministère des Finances du Canada, M. Potter a été auparavant directeur administratif de la Banque mondiale à Washington D.C. Il a occupé un certain nombre de postes de cadre supérieur dans le secteur bancaire international en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

[Nommé de mai 2002 à mai 2005]



Tye W. Bur est directeur administratif, Expansion de l'entreprise Barrick Gold Corporation. M. Burt est membre du conseil d'administration de la Barrick Gold Corporation. Il est également président du conseil de la NRX Global Corporation, un fournisseur de plates-formes de réseaux et portails pour l'industrie globale des pièces et équipements lourds. Il est un ancien président du conseil de la Deutsche Bank Canada et de la Deutsche Bank Alex.Brown Securities Canada. Avant de se joindre à la Deutsche Bank, M. Burt a œuvré pendant plus d'une décennie chez Nesbitt Burns Inc. et Burns Fry Ltd. De plus, il est membre du Barreau du Haut-Canada et de la Young Presidents Organization.

M. Burt a obtenu son diplôme de droit à la faculté de droit Osgoode Hall en 1983 ainsi que son baccalauréat avec spécialisation à l'Université de Guelph, en 1980.

[Nommé de juillet 2003 à juillet 2006]



Jack M. Mintz est président-directeur général du C.D. Howe Institute. M. Mintz siège au conseil d'administration de Brascan, de la fondation du Musée royal de l'Ontario, du Conseil atlantique du Canada et du Conseil national de la statistique. Il a publié plus de 180 livres et articles dans les domaines de l'économie du secteur public et du fédéralisme fiscal. Il fait partie du conseil des gouverneurs de la National Tax Association à Washington, D.C. Il est de plus rédacteur en chef adjoint de la publication Contemporary Accounting Research and International Tax and Public Finance et chercheur universitaire de CESifo, Munich, Allemagne.

En outre, M. Mintz a été l'économiste invité au ministère des Finances à Ottawa et président du Comité technique de la fiscalité des entreprises du gouvernement fédéral en 1996 et 1997; doyen associé (études) de la Faculté de gestion de l'Université de Toronto, de 1993 à 1995; conseiller spécial auprès du sous-ministre, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances à Ottawa, de 1984 à 1986; et directeur du John Deutsch Institute, Université Queen's, de 1987 à 1989.

[Nommé de septembre 2003 à septembre 2005]

Conseil d'administration

Bob Christie, président du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement et sous-ministre des Finances.

[Nommé d'août 2000 à février 2004]

Michael L. Gourley, vice-président et directeur général de l'Office ontarien de financement.

[Nommé de juillet 2002 à novembre 2003]

Cotes de crédit

Autres sources de renseignements

Cotes de crédit

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique sa capacité et sa volonté de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

Notation des titres à long terme

La notation des titres à long terme s'effectue à l'aide de lettres différentes, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie sont parfois assorties d'un signe « plus » ou « moins » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie. Les cotes des titres à long terme de la province de l'Ontario sont actuellement les suivantes :

- Standard & Poor's Corporation (New York) AA
- Moody's Investors Service (New York) Aa2
- Dominion Bond Rating Service (Toronto) AA (N)
N dénote une tendance négative

Notation des titres à court terme

La notation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Les cotes des titres à court terme de la province sont actuellement les suivantes :

- Standard & Poor's Corporation (New York) A-1+
- Moody's Investors Service (New York) P-1
- Dominion Bond Rating Service (Toronto) R-1 (moyen)

Autres sources de renseignements

Site Internet : www.ofina.on.ca

Ce site donne des renseignements sur la dette, les émissions obligataires et les produits de détail et contient les publications de l'Office ontarien de financement et du ministère des Finances de l'Ontario. On y trouve aussi le *Bulletin de l'OOF*, une mise à jour trimestrielle sur les finances de l'Ontario.

Publications

Budget de l'Ontario

Le *Document D : Le rapport sur les initiatives d'emprunt et de gestion de la dette* fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice terminé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario

Cette publication offre une mise à jour semestrielle sur les perspectives économiques, le plan financier et le plan d'emprunt de la province.

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis.

Adresses et numéros de téléphone utiles

Voici où adresser les demandes de renseignements concernant le gouvernement provincial ou l'OOF :

Division des marchés financiers, Liaison avec les investisseurs

Téléphone : 416 325-8000

Courriel : investor@ofina.on.ca

Office ontarien de financement

1, rue Dundas Ouest, bureau 1400

Toronto (Ontario) Canada M7A 1Y7

**Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Canada**

Téléphone : 416 325-8000

**investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca**

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004
ISSN 1201-2106